



Service Demandes et annonces de fonds

Portail web de gestion des demandes et des annonces de livraison concernant les fonds du 1er pilier et échanges d'informations concernant la comptabilité des CC.

Il permet, via un ensemble d'applications sécurisées, les demandes et remises de fonds, les échanges d'informations dans le domaine de la comptabilité et de la révision des caisses (documents comptables, plausibilités mensuelles et indemnités journalières).

Utilisation possible

Les applications sécurisées du portail permettent :

- Les annonces de remises de fonds selon les DCMF (Directives sur la comptabilité et les mouvements de fonds des caisses de compensation) - Comptabilité
- Les annonces de demandes de fonds selon DCMF - Comptabilité
- La communication de documents comptables- Comptabilité
- Les communications concernant les Services de recours (SR) - Comptabilité
- Les communications concernant la révision des caisses (Plausibilités mensuelles et Indemnités journalières (IJ) - Révision

Variantes possibles

- Interface Graphique Utilisateur via un portail Web

Ayants droits

- L'utilisation des applications sécurisées est limitée aux organes de l'assurance-vieillesse et survivants cités à l'art. 21 LAPG et à l'art. 63, al. 3, LAVS (caisses de compensation).

Conditions d'utilisation

- Le portail ne peut être utilisé que par des opérateurs humains. La programmation de robot ou de requête pour effectuer des consultations automatisées des données n'est pas autorisée (par exemple, pour effectuer un monitoring de l'application).
- Le non-respect des conditions d'utilisation peut entraîner la suspension temporaire de l'accessibilité au service.



Prérequis techniques

Le portail Web nécessite :

- un ordinateur personnel connecté au réseau AVS/AI,
- ainsi qu'un accès personnel et non transmissible
- Le protocole de sécurisation des échanges par réseau informatique Internet (TLS) utilisé doit être au minimum en version 1.2
- Le portail est supporté avec les versions récentes des navigateurs Microsoft Edge Chromium, Mozilla Firefox ou Google Chrome.

Spécifications techniques

- Non applicable.

Délimitations

- L'accessibilité et le fonctionnement du service ne peuvent être garantis si les conditions d'utilisation, les prérequis techniques ainsi que les spécifications techniques ne sont pas respectés.

Niveau de service de la prestation

Niveaux de service

La prestation est assortie des paramètres de niveaux de service suivant*:

Niveau de Service	Période de service	Période d'assistance	Fenêtre de maintenance	Engagement annuel de disponibilité
Silver	du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00	du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h	Mercredi soir et dimanche	97%

*Vous trouverez des informations détaillées sur les différents éléments des niveaux de service et leurs paramètres sur le site internet de la CdC, section Partenaires et Institutions > Prestations Centralisées > Standard des niveaux de service des prestations.

Exploitation du service

Monitoring

Prestations d'exploitation proactives

- Le bon fonctionnement est surveillé de manière proactive pendant les heures de service définies.

Fenêtre de maintenance

- Sauf exception (par exemple en cas d'incident de sécurité), les correctifs sont installés pendant les fenêtres de maintenance définies.



Change management

- Les changements (nouvelles fonctionnalités, démantèlement, adaptations des options existantes) sont communiqués aux utilisateurs par email, ainsi que sur la page d'accueil des applications sécurisées.
- Avant d'utiliser productivement une nouvelle release du service, la CdC peut exiger une nouvelle validation du fonctionnement et de l'utilisation conformes du service dans l'environnement de test mis à disposition.

Accès

Pour nous soumettre vos demandes d'accès et leur gestion, voir le chapitre Assistance.

Via interface web

- L'accès au portail nécessite d'être connecté au réseau AVS/AI, ce réseau est mis à disposition par l'OFAS et exploité par l'OFIT. La CdC gère les demandes de connexions à ce réseau.
- La CdC gère (octroie, modifie, résilie) les accès au portail.
- **Les utilisateurs peuvent renouveler eux-mêmes leur mot de passe depuis le portail.**

Assistance et contacts

Pour soumettre toute requête ou incident liés à ce service :

- Nous vous demandons de **privilégier** les outils mis à disposition sur le site internet de la CdC, dans la section Partenaires et Institutions > Prestations Centralisées.
Vos demandes seront alors prises en charge par les services compétents.
- Vous pouvez également nous joindre durant les heures d'assistance :
 - o Pour le suivi des dossiers métier (cas d'espèce, processus d'affaires...) au 058 461 98 36.
 - o Pour la gestion des accès, le support technique ou toute autre demande au 058 461 91 88.

Toute demande est prise en charge dans un délai de 2 heures, durant les heures d'assistance définies.

Communication

- Les éléments suivants sont communiqués directement sur la page d'accueil des applications sécurisées :
 - o Pannes, maintenance et mises à jour ;
 - o Période de non prise en charge des demandes de fonds.

Sécurité informatique

- Documenté dans les CG.



Continuité de Service

Selon le BIA (Business Impact Analysis) de la CdC établi en octobre 2024 :

- est partie intégrante des plans de Continuité de Service
- n'est pas partie intégrante des plans de Continuité de Service

Organisation et Responsabilités

Organisation

- Les DCMF ne précisent pas d'organisation spécifique, cependant elle découle des obligations précisées dans ces directives.

Responsabilités

- Les responsabilités sont décrites dans les DCMF.

Aspects légaux

Respect de la protection des données

- Aucune obligation spécifique autre que celles décrites dans les conditions générales.

Autres obligations

- Les caisses de compensation ont l'obligation d'annoncer à la CdC le montant des remises et des demandes de fonds via les applications sécurisées, selon [CM 1002 et 1006 DCMF](#).